



La Révision du Catalogue des Usages Agricoles

Mars 2014



Catalogue national des usages phytopharmaceutiques



On entend par usage phytopharmaceutique :

L'association :

- d'un végétal ou famille de végétaux,
- d'un mode d'application,
- d'un organisme nuisible

Exemple : Carotte * Traitement des parties aériennes * Mildiou

L'association d'un végétal ou famille de végétaux avec une fonction

Exemple : Céréales * Désherbage

Le Catalogue national des usages phytopharmaceutiques dresse la liste des usages en leur affectant une référence.

Ce sont ces usages qui sont visés par les demandes d'AMM (dépôt des sociétés) et repris dans les décisions (préconisation et utilisation par les producteurs) .

Objectifs de la révision

La révision du Catalogue national des usages phytopharmaceutiques vise à :

- La simplification et à l'exhaustivité du catalogue ;
- La mise en cohérence du catalogue des usages avec le règlement CE 396/2005 fixant les Limites Maximales de Résidus (L.M.R.) applicables dans l'Union Européenne.



Notices explicatives

Le catalogue des usages s'accompagne de plusieurs documents explicatifs visant à faciliter sa lecture et son utilisation :

- **Un Guide de lecture :**
 - document général
 - notice explicative sur les données résidus requises pour les AMM nationales des PPPs et la reconnaissance mutuelle
- **Des fascicules standardisés par filière de production**

Organisation des fascicules

Dans leur partie générale les fascicules indiquent par usage :

- La culture (groupe de cultures) de référence et le libellé de l'usage
- La portée des usages et le niveau de regroupement
- Le statut mineur ou majeur de la culture
- Le statut mineur ou majeur de l'usage
- Des commentaires éventuels sur l'organisation du catalogue

Organisation des fascicules

Une fiche par culture

Framboisier	<i>Rubus idaeus</i> Code OEPP RUBID	
Portée des usages Framboisier (RUBID), Mûres, Mûres des haies		

Position du règlement LMR CE n° 396/2005

Groupe LMR	Cultures ou produits auxquels s'appliquent les LMR
Baies et Petits fruits	Framboises (RUBID)
	<i>Rubus idaeus</i>
	Culture(s) ou produit(s) apparentés soumis à la même LMR
	Framboises (<i>Rubus arcticus</i> x <i>Rubus idaeus</i>)
	Framboises du Japon
Baies et Petits fruits	Mûres
	<i>Rubus fruticosus</i>
	Culture(s) ou produit(s) apparentés soumis à la même LMR
Baies et Petits fruits	Mûres des haies
	<i>Rubus caesius</i>
	Culture(s) ou produit(s) apparentés soumis à la même LMR
	Autres hybrides de <i>Rubus</i>
	Framboises-mûres de Tay
	Mûres de Boysen
	Mûres des ronces
	Ronces-framboises

12353209 Framboisier*Trt Part.Aer.*Champignons (pythiacées)

Majeur Mineur

Parasite(s) OEPP visé(s) par l'usage

PHYTFU *Phytophthora fragariae* var. *rubi* WILCOX & DUNCAN

12353107 Framboisier*Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages

Majeur Mineur

Parasite(s) OEPP visé(s) par l'usage

EXARPE *Olethreutes permundatum*

CNEPSP *Cnephasia* sp.

Nom latin de la culture de référence

Culture de référence

Code OEPP

Portée des usages

Culture rattachée pour la LMR

Statut de l'usage

Liste non exhaustive des parasites visés par l'usage

Libellé de l'usage

Des usages provisoires

Ancien catalogue

Céleris		
<i>Portée des usages</i> Céleri branche, Céleri rave	Code OEPP	

Nouveau catalogue

Céleri rave
rattaché à la carotte



Carotte	<i>Daucus carota</i>	
<i>Portée des usages</i> Carotte, Céleri rave, Panais, Raifort, Topinambour, Persil à grosse racine, Crosne	Code OEPP DAUCA	

Céleri branche



Céleri branche	<i>Apium graveolens</i>	
<i>Portée des usages</i> Céleri branche, Fenouil, Rhubarbe	Code OEPP APUGV	

Provisoirement maintenu
dans ce cas il convient de se référer aux indications figurant sur les
décisions d'AMM

Céleris		
<i>Portée des usages</i> Céleri branche, Céleri rave	Code OEPP	

Des usages maintenus à titre provisoire

Du fait du mode de fixation des LMR, il a été nécessaire d'éclater certains usages ou de les restructurer pour assurer la compatibilité avec les LMR applicables.

- Ces usages sont identifiés dans la notice par un renvoi (1)

Usages associés

Référence	Libellé de l'usage	Statut de l'usage	
16255901	Céleris*Désherbage	(1) Majeur <input type="checkbox"/>	Mineur <input type="checkbox"/>
16253301	Céleris*Trt Part.Aer.*Bactériose(s)	(1) Majeur <input type="checkbox"/>	Mineur <input type="checkbox"/>

Parasite(s) OEPP visé(s) par l'usage

XANTSP	<i>Xanthomonas sp.</i> DOWSON EMEND. VAUTERIN ET AL.
1RALSG	<i>Ralstonia</i>
1PSDMG	<i>Pseudomonas</i>
ERWISP	<i>Erwinia WINSLOW ET AL. sp.</i>
CORBSP	<i>Corynebacterium sp.</i> LEHMANN & NEUMANN

Des usages au choix

Les bonnes pratiques agricoles (BPA) doivent permettre de respecter les LMR fixées par le règlement CE 396/2005. Les usages sont donc délivrés en fonction des données résidus disponibles.

Usage Global

ou

Usages spécifiques

Choux	<i>Brassica sp.</i>	
Portée des usages Choux à inflorescences, Choux feuillus, Choux pommés, Choux rave	Code OEPP BRSSS	

Autorisation possible seulement si des données résidus sont disponibles sur tous les choux (feuillus, pommés, à inflorescences et raves) ou si on est en dispense de L.M.R.

Choux à inflorescences	<i>Brassica sp.</i>	
Portée des usages Choux fleurs, Broccoli et autres	Code OEPP BRSSS	

Choux feuillus	<i>Brassica sp.</i>	
Portée des usages Choux verts (type non pommés), Choux chinois et autres	Code OEPP BRSSS	

Choux pommés	<i>Brassica sp.</i>	
Portée des usages Choux pommés, Choux de Bruxelles et autres	Code OEPP BRSSS	

Choux rave	<i>Brassica sp.</i>	
Portée des usages Choux rave	Code OEPP BRSSS	

Des simplifications

Par regroupements des espèces végétales

Agrumes		
Portée des usages Oranger, Citronnier, Pamplemoussier, Mandarinier, Clémentinier, Limettes	Code OEPP 1CIDG	

L'usage s'applique à toutes les espèces d'agrumes

12053103 Agrumes*Trt Part.Aer.*Acariens et phytoptes

Majeur



Mineur



Parasite(s) OEPP visé(s) par l'usage

TETRUR	<i>Tetranychus urticae</i> KOCH
TETRCI	<i>Tetranychus cinnabarinus</i> BOISDUVAL
HEMTLA	<i>Polyphagotarsonemus latus</i> (BANKS)
1PPHGG	<i>Polyphagotarsonemus latus</i> (BANKS)
PHYUOL	<i>Phyllocoptruta oleivora</i> ASHMEAD
METTCI	<i>Panonychus citri</i> (MCGREGOR)
HEMTSP	<i>Hemitarsonemus</i> sp.
EUTESP	<i>Eutetranychus</i> sp.
ACEISH	<i>Aceria sheldoni</i> (EWING)

Des simplifications

Par regroupements des ravageurs

Tomate	<i>Lycopersicon esculentum</i>	
Portée des usages Tomate, Aubergine	Code OEPP LYPES	

16953207 Tomate*Trt Part.Aer.*Maladies à taches brunes

Majeur

Mineur



Parasite(s) OEPP visé(s) par l'usage

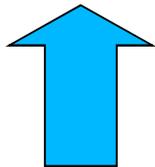
SEPTSP	<i>Septoria</i> sp. SACC.
FULVFU	<i>Fulvia fulva</i> (COOKE) CIF.
DIDYLY	<i>Didymella lycopersici</i> KLEBAHN
CORYCA	<i>Corynespora cassiicola</i>
COLLSP	<i>Colletotrichum</i> sp. CORDA
ALTESP	<i>Alternaria</i> sp. NEES

16163205	AUBERGINE * TRAIT. PARTIES AERIENNES * ALTERNARIA
01105008	Aubergine*Trt Part.Aer.*Alternarioses
16953202	TOMATE * TRAIT. PARTIES AERIENNES * ANTHRACNOSE
16953204	TOMATE * TRAIT. PARTIES AERIENNES * CLADOSPORIOSE
16953208	TOMATE * TRAIT. PARTIES AERIENNES * PIED NOIR
16953205	TOMATE * TRAIT. PARTIES AERIENNES * SEPTORIOSE
01146013	Tomate*Trt Part.Aer.*Cladosporiose
01146012	Tomate*Trt Part.Aer.*Maladies des taches foliaires
01146018	Tomate*Trt Part.Aer.*Pied noir
16953207	TOMATE * TRAIT. PARTIES AERIENNES * ALTERNARIOSE

Des simplifications

Par conservation des termes

Pommier		
<i>Portée des usages</i> Pommier, Poirier, Cogniassier, Nèfles, Nashi, Pommette	Code OEPP	



L'usage regroupe sous le terme « pommier » les pommes et les poires

12603807 Pommier*Trt Part.Aer.*Action sur le processus de limitation de croissance

Majeur



Mineur





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Des solutions à des usages orphelins

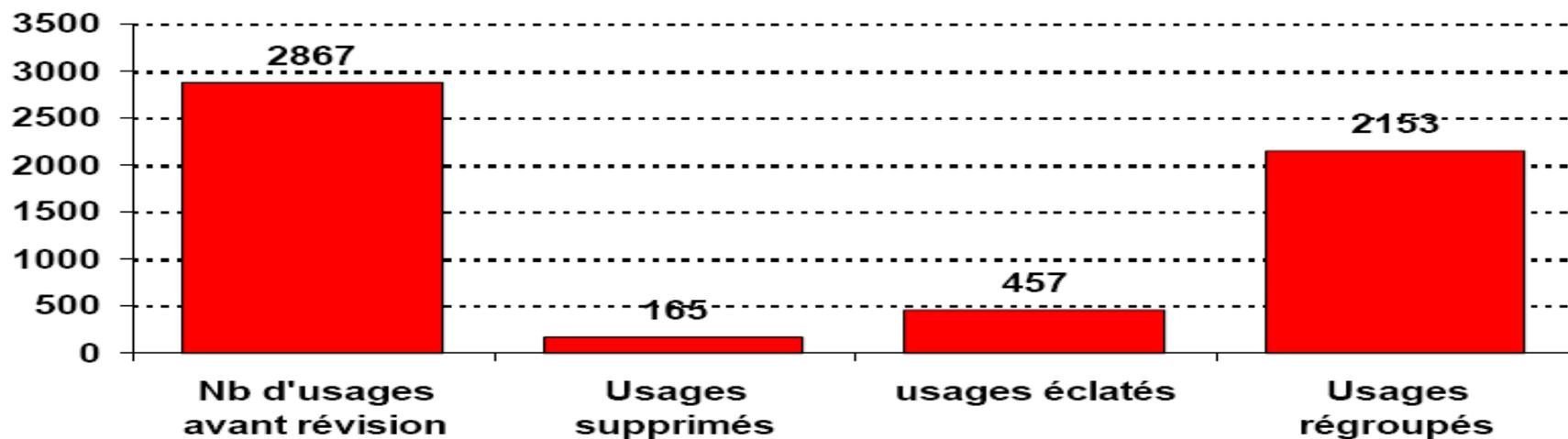
Cassissier	<i>Ribes nigrum</i>	
Portée des usages Cassissier, Myrtillier, Groseillier, Sureau noir, Mûre, Airelle, Cynhorodon, Azerole	Code OEPP RIBNI	

Par élargissement de la portée des usages

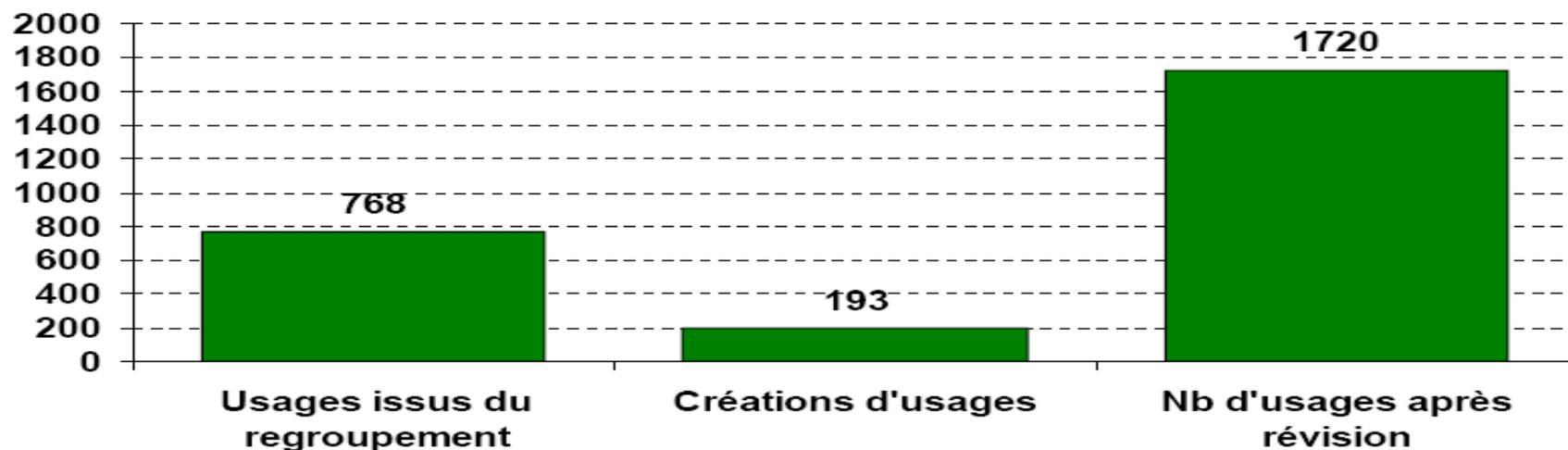
Baies et Petits fruits	Azerole <i>Crataegus azarolus</i> Culture(s) ou produit(s) apparentés soumis à la même LMR Kiwai
Baies et Petits fruits	Cynhorodon <i>Rosa canina</i> Culture(s) ou produit(s) apparentés soumis à la même LMR
Baies et Petits fruits	Groseille (à grappe rouges, blanches, ou noires) <i>Ribes nigrum, Ribes rubrum</i> Culture(s) ou produit(s) apparentés soumis à la même LMR
Baies et Petits fruits	Groseille à maquereau <i>Ribes uvacrispa</i> Culture(s) ou produit(s) apparentés soumis à la même LMR y compris les hybrides croisés avec d'autres espèces de <i>Ribes</i>
Baies et Petits fruits	Mûres <i>Morus spp.</i> Culture(s) ou produit(s) apparentés soumis à la même LMR Arbouse
Baies et Petits fruits	Myrtilles <i>Vaccinium spp.</i> Culture(s) ou produit(s) apparentés soumis à la même LMR Myrtille européenne
Baies et Petits fruits	Sureau noir <i>Sambucus nigra</i> Culture(s) ou produit(s) apparentés soumis à la même LMR Argouse Aubépine Autres baies d'arbres Bourdaïne

Evolution du nombre d'usages

Bilan chiffré avant révision

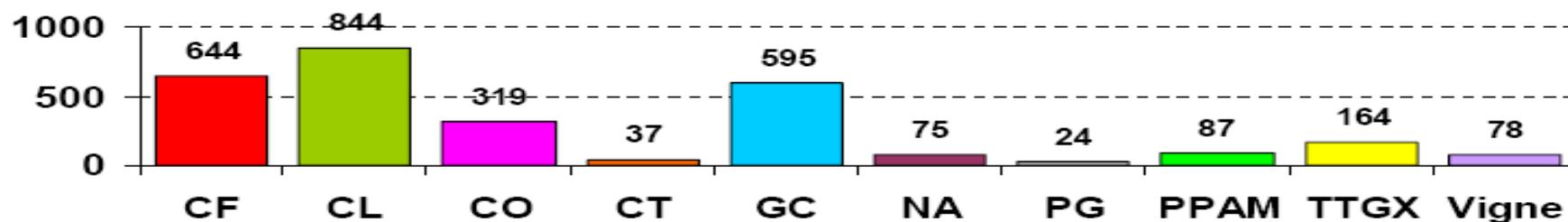


Bilan chiffré après révision

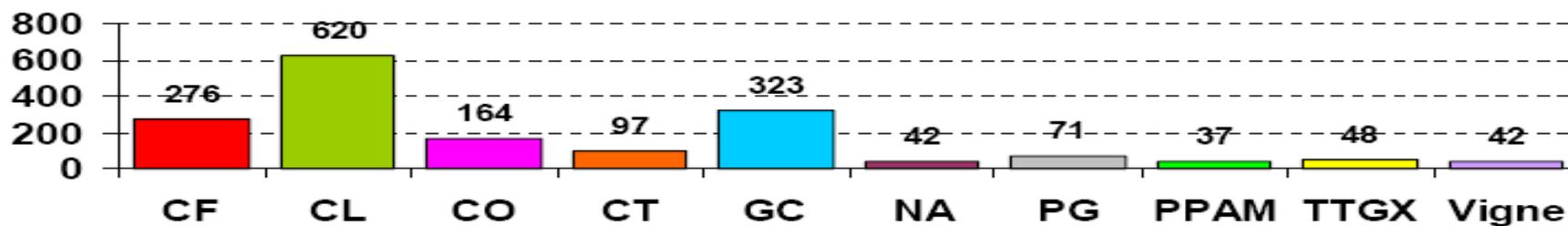


Evolution du nombre d'usages

Nombre d'usages par fascicule avant la révision du catalogue



Nombre d'usages par fascicule après la révision du catalogue





Publication au Bulletin Officiel

Le 27.02.2012 : catalogue des usages constitué des notices explicatives par filière et du document guide de lecture

Au vue des travaux réalisés sur le catalogue les notices seront republiées dans leur totalité d'ici à fin juin 2014

Publications officielles et finalisation des travaux



- **Arrêté du 26 mars 2014 entrant en vigueur le 01 avril 2014** officialisant le catalogue et fixant les règles de gestion
 - 2 annexes
 - I – tableau de portée des usages (cultures de référence et cultures rattachées)
 - II – correspondance des usages (lien avec le nouveau libellé des usages)
- Changement du référentiel de l'environnement Ephy : juin 2014

Tableau de correspondance

Les numéros de référence des usages sont conservés pour assurer la correspondance entre ancien et nouveau catalogue

Nouveau		Ancien	
12055911	Agrumes*Désherbage*Culture installée	12055911	AGRUMES * DESHERBAGE CULTURES INSTALLEES
	Agrumes*Désherbage*Culture installée	12055901	CITRONNIER * DESHERBAGE CULTURES INSTALLEES
	Agrumes*Désherbage*Culture installée	12055902	CLEMENTINIER * DESHERBAGE CULTURES INSTALLEES
	Agrumes*Désherbage*Culture installée	12055903	ORANGER * DESHERBAGE CULTURES INSTALLEES
12055909	Agrumes*Désherbage*Pépinières et jeunes plantations	12055909	AGRUMES * DESHERBAGE PEPINIERS
12053103	Agrumes*Trt Part.Aer.*Acariens et phytoptes	12053103	AGRUMES * TRAIT. PARTIES AERIENNES * ACARIENS DES BOURGEONS
	Agrumes*Trt Part.Aer.*Acariens et phytoptes	00203011	Agrumes*Trt Part.Aer.*Acariens
12053813	Agrumes*Trt Part.Aer.*Action sur la qualité des fruits	12053813	AGRUMES * SUBSTANCES DE CROISSANCE * AMELIORATION DE LA QUALITE DES FRUITS
	Agrumes*Trt Part.Aer.*Action sur la qualité des fruits	12053812	CLEMENTINIER * SUBSTANCES DE CROISSANCE * REGULATION DE LA MATURATION DES FRUITS
12053810	Agrumes*Trt Part.Aer.*Action sur le processus de floraison	12053810	AGRUMES * SUBSTANCES DE CROISSANCE * ACTION SUR LES PROCESSUS DE FLORAISON
12053107	Agrumes*Trt Part.Aer.*Aleurodes	12053107	AGRUMES * TRAIT. PARTIES AERIENNES * ALEURODES
12053200	Agrumes*Trt Part.Aer.*Autres maladies du feuillage	12053200	AGRUMES * TRAIT. PARTIES AERIENNES * MALADIES DIVERSES
12053110	Agrumes*Trt Part.Aer. Chenilles phytophages	12053110	AGRUMES * TRAIT. PARTIES AERIENNES * MINEUSES
	Agrumes*Trt Part.Aer. Chenilles phytophages	12053105	AGRUMES * TRAIT. PARTIES AERIENNES * TEIGNE DES FLEURS DU CITRONNIER

Les améliorations à venir

- Identifier les améliorations à apporter au catalogue
 - Réunion de travail UIPP/DGAL mi mai
 - Action du plan d'action Usages orphelins
- Compléter la liste des organismes nuisibles
- Identifier les organismes nuisibles sur lesquels doivent porter les essais biologiques

Conclusions

La révision du catalogue des usages a atteint son objectif de simplification notamment par une réduction d'environ 40% du nombre d'usages référencés.

Le catalogue est évolutif (cultures, mode d'applications, parasites..)

La révision devrait permettre de simplifier le dispositif en particulier pour les usages orphelins notamment par :

- le regroupement des cultures et des ravageurs
- la cohérence par rapport au règlement 396/2005
- les possibilités d'utiliser les dispositifs d'extrapolation aussi bien résidus que biologiques
- de faciliter la reconnaissance mutuelle